

# Procès verbal des délibérations du Conseil Municipal de Saint-Paul-en-Chablais

## Réunion du jeudi 23 juin 2011

*Lieu* : Mairie de Saint-Paul-en-Chablais

*Date* : le jeudi 23 juin 2011

*Date de convocation* : le 17 juin 2011

*Président de séance* : Bruno GILLET, Maire

*Secrétaire de séance* : Bertrand BECHET

**Présents (17)** : Bruno GILLET, Max MICHOU, Gérard VEZIN, Marie-Claire DUCRET, Jean-François LACROIX, Roger SERVOZ, Gilbert DUFOUR, Vincent PAUTHIER, Marie-Françoise PAUTHIER, Jean-François JACQUIER, Marc MEUNIER, Nicole BESSON, Isabelle BLANC, André CHEVALLAY, Philippe GILLET, Bertrand BECHET, René DELAJOUX Conseillers Municipaux.

**Pouvoir (0)** :

**Absents excusés (2)** : Marie-Noëlle DIZIERE, Sylvie KEO

Bruno GILLET accueille les membres du Conseil Municipal, et salue la présence de Mathilde DUFOUR, stagiaire au sein des services administratifs, qui se présente et explique succinctement le but et les missions de son stage.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
ACCEPTE le compte rendu du 26 mai 2011.**

## I - FINANCES : Achat d'un véhicule de service

Au vu des besoins, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une voiture de service qui permettrait:

- Au service administratif de ne plus utiliser les véhicules personnels pour réaliser les missions qui entrent dans le cadre du service (allers retours à la trésorerie, portage de documents à la sous-préfecture, distribution de courriers, affichage, diverses courses,...)
- A l'ensemble du personnel de se rendre aux diverses formations, réunions,...
- Aux élus dans le cadre des déplacements nécessaires à la réalisation de leurs missions

Il est proposé d'acheter un véhicule d'occasion, 4-5 places d'un montant d'environ 9000€.

Actuellement, les frais kilométrique ne sont pas remboursés aux agents qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service.

Après discussion, le conseil donne son accord pour une version genre Kangoo ou assimilé, permettant transport de personnes et matériel.

## **II – Personnel**

### **1. Intervention de Madame RAISSAC**

Madame RAISSAC a travaillé avec les agents des services techniques durant 2 jours afin de réaliser des fiches de poste claires et précises.

Monsieur le Maire salue la très bonne implication des agents.

Il est expliqué qu'à la suite de cette intervention, il a été défini qu'à chaque agent soit confiée une responsabilité correspondant à un domaine d'intervention principal en plus de la polyvalence :

- Responsable technique (André BURNET): Conseil et assistance technique, dirige et coordonne les moyens et le personnel du service, gestion des réseaux eau pluviale, eau potable et assainissement
  - Adjoint au responsable technique (Sébastien DUCRET): entretien des bâtiments, relever l'index des compteurs
  - Agent technique polyvalent (Christian MICHOU): entretien des véhicules, manifestations, cérémonies...
  - Agent technique polyvalent (Benjamin WAESLYNCK): espaces verts?
- ❖ Missions communes: entretien du réseau routier, entretien des espaces verts et de la voirie, déneigement, ouvertures et fermetures de caveaux et creusements de fosses,...

Chaque agent doit lister pour mi-juillet ce qu'il a en retard afin de définir les besoins en recrutement rapidement.

Parallèlement, les élus doivent se prononcer sur les descriptifs de postes et vérifier le niveau de satisfaction selon les missions qui reviennent aux agents : ainsi, si des missions ou des tâches semblent insuffisamment réalisées, il conviendra de recruter en conséquence.

Ces descriptifs sont à disposition des élus pour consultation en mairie.

Il est précisé que madame RAISSAC a eu une analyse précise des services techniques.

Il est ajouté qu'il reste tout de même des améliorations à faire, notamment dans les retours d'informations, comme le weekend dernier par exemple où un arbre est tombé sur les fils électriques, endommageant ainsi le mécanisme des pompes. Aucun retour n'a été fait au service administratif pour suivi : déclaration d'assurance,...

### **2. Prime de fin d'année**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la prime de fin d'année attribuée au personnel selon les modalités suivantes:

- une prime de fin d'année dont le montant est déterminé :
  - sur la base moyenne des salaires nets de l'année en cours,
  - non compris les heures supplémentaires et les primes diverses
  - personnel occasionnel : une période de 3 mois minimum dans la commune est requise pour bénéficier de la prime de fin d'année,

Il est proposé que la prime soit versée avec les salaires de novembre et en fin de contrat pour le personnel occasionnel.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition, et que cette décision soit en vigueur pour les années futures.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, APPROUVE le maintien pour l'année 2010 de la prime de fin d'année allouée au personnel. AUTORISE le Maire à procéder au versement de cette prime avec les traitements du mois de novembre à l'exception des contractuels pour qui la prime sera versée en fin de contrat si une période de 3 mois minimum a été effectuée.**

## **III – Foncier**

### **1. Propriété EYMARD**

La propriété de la famille EYMARD, située vers le Crêt, est en vente. La commune serait intéressée pour acquérir ce terrain pour son projet de création de maison des anciens.

L'intervention de l'EPF (Etablissement Public Foncier) a été demandée par la commune.

L'établissement public foncier est une personne morale dotée d'une autonomie financière. Les EPF sont aptes à procéder par acquisition à l'amiable, par expropriation ou par le droit de préemption. Il porte ensuite les biens acquis pendant une durée prédéterminée avant de les rétrocéder à la collectivité qui en a demandé l'acquisition. Sa vocation principale est de mutualiser les moyens humains et financiers dans la gestion foncière, pour gérer à moindre coût ou avec des services plus compétents.

Il est expliqué qu'une partie de cette propriété fait l'objet d'un emplacement réservé dans le projet de PLU.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE de faire valoir son droit de préemption en cas de DIA.**

### **2. Propriété THIOLLAY**

La commune a également demandé l'intervention de l'EPF afin d'acquérir les parcelles THIOLLAY situées au chef-lieu dans le but de réaliser un aménagement global de petits collectifs et non villas individuelles, conformément aux recommandations du SCOT.

Il est rappelé que la famille THIOLLAY, il y a environ un an et demi, avait proposé à la commune d'acquérir ce terrain, mais à l'époque cela n'a pas pu être possible car les EPF n'existaient pas et la commune n'avait pas les moyens pour l'acheter.

Aucune décision sera prise ce soir, l'EPL prendra contact avec les propriétaires afin d'obtenir des renseignements plus précis. Le conseil Municipal verra ensuite s'il devient pertinent d'acquérir cette propriété ou non.

## IV – Rapport des Commissions.

### 1. Commission Urbanisme

#### Proposition de la commission urbanisme : pour validation.

M. Jean-François LACROIX expose les différentes demandes étudiées par la commission d'aménagement du territoire et urbanisme réunie le 14 juin 2011.

Le Conseil Municipal se prononce ainsi :

#### \* **PERMIS DE CONSTRUIRE**

*MOMPLAY Frédéric et Patricia – LE MARAVANT*  
**Objet** : Chalet

**Décision favorable**

#### \* **DECLARATIONS PREALABLES**

*LE CORRE Anthony – CHEZ THIOLLAY*  
**Objet** : Fermeture d'un balcon en vitre et réfection de la toiture

**Décision Défavorable**

*SIMON Karine – CHEZ BANDAIZ*  
**Objet** : Division de parcelles

**Décision favorable sous réserve**

*BENET Sylvain – LE MARAVANT*  
**Objet** : Construction d'un garage

**Pièces complémentaires**

*CANUT Daniel – CHEZ BURQUIER*  
**Objet** : Isolation extérieure et crépi

**En attente de décision, visite sur place**

*PERAY Frédéric – CHEF-LIEU*  
**Objet** : Remplacement d'une ancienne porte de grange en fenêtre

**Pièces complémentaires**

*BURNET Nicolas – CHEZ CHARVIN*  
**Objet** : Pose d'un abri de jardin et ouverture d'une fenêtre

**Favorable**

*DUPRAUX Gilles – PIERRE GROSSE*  
**Objet** : Edification d'une clôture en muret béton et barrière en bois

**Favorable sous réserve**

## 2. Commission animation

### ❖ Foire de printemps : bilan

L'association de l'Echo de Gavot a fait part de son mécontentement concernant la livraison problématique du matériel (quantité, délais) par les services techniques.

Cela pourrait remettre en cause leur participation l'an prochain. Il est précisé que ces problèmes d'organisation seront à régler l'année prochaine.

Le conseil souligne la qualité des repas.

Un problème est également soulevé : le bar-buvette utilisé depuis plus de 20 ans dépasse la taille du camion lors du transport, les agents refusent de rouler ainsi par sécurité. Il est nécessaire de trouver une solution rapidement.

### ❖ Marchés d'été

Satisfaction pour le nombre d'exposants, de visiteurs.

La commission animation a décidé de maintenir ce tarif de 2€ le mètre linéaire.

### ❖ Concours des jeunes agriculteurs

La mairie mettra en place un vin d'honneur mais ne prendra pas de spots publicitaires pour cette manifestation gratuite.

Le repas sera organisé par deux associations de Saint Paul : l'Association des Parents d'Elève et le VTT du pays de Gavot. Le maire insiste pour la définition d'un cahier des charges et nomination d'un responsable.

### ❖ Bellicime

Une demande de prêt de matériel a été transmise à la commune par l'association. Le Conseil Municipal est d'accord, à condition que les membres de l'association viennent le chercher et le monte eux-mêmes, et qu'ils soient d'accord de prêter en échange leur kiosque pour le concours des jeunes agriculteurs le 4 septembre.

### ❖ Balades acoustiques

Une importante promotion a été réalisée.

Au niveau de la circulation et de la signalisation, un sens unique sera mis en place à hauteur de la plage pour monter à la Beunaz et des parkings et panneaux seront installés pour faciliter l'accès au site.

### ❖ Promenade des mamans

Très bonne journée sous un beau soleil, les mamans étaient ravies. Merci aux élus qui ont accompagné.

### 3. Commission travaux

#### ❖ Caveaux cimetière communal

Un point est réalisé sur les travaux effectués : travail de qualité, très bon rendu final.

L'entreprise Alpes jardins Paysages est venue vérifier la bonne santé des arbustes : 2 ifs seront changés cet automne, plusieurs d'entre eux sont à tailler légèrement sur l'extrémité des branches.

La commune souhaite refaire des caveaux sur la section à gauche en entrant dans le cimetière. Après avoir hésité à refaire 1 ou 2 rangés, il s'avère plus esthétique d'en faire deux en prenant soin de déterrer les tombes des personnes décédées entre 1960 et 1970, soit 18 au total.

Il est précisé que ce procédé est délicat et qu'il faut faire attention de ne pas toucher aux tombes les plus récentes, l'idéal aurait été de ne rien toucher et d'agrandir le cimetière mais cela n'est pas possible.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE  
DECIDE de réaliser 18 caveaux sur les deux premières rangées de la section située à gauche en entrant dans le cimetière.**

#### ❖ Parking du cimetière

Un bus est continuellement stationné sur le parking sans autorisation. Un courrier lui sera adressé pour lui demander de l'enlever.

Une proposition est faite afin de déplacer le bac situé à l'entrée du cimetière de l'autre côté de la haie et ainsi créer un cheminement piéton le long du mur. Ce travail pourra être réalisé par les agents du service technique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE  
ACCEPTE cette proposition d'aménagement du parking du cimetière**

## V – Affaires diverses.

### 1. Décès de Madame BRUEL

Monsieur le Maire, accompagné de Marie-Claire DUCRET et de Bertrand BECHET, ont visité l'appartement situé à Paris légué à la commune par Madame BRUEL. L'accueil de l'Entraide de Saint Vincent de Paul (paroisse) a été de qualité et les élus sont revenus avec plusieurs papiers, lettres, courriers,... La commune est en attente du certificat d'hérédité qui permettra de régler la situation administrative.

## 2. 60<sup>ème</sup> anniversaire de la plage de la Beunaz

Monsieur le Maire présente l'affiche et le programme des festivités du 17 juillet :

⇒ L'entrée de la plage sera gratuite.

- **Expositions** (15 juillet – 15 août)
  - La plage au fil des années : sur panneaux, des cartes postales, des documents, des photos qui vous feront revivre toute l'évolution de la plage.
- **Des activités : les Olympiades !**
  - Par équipe de 4 (dont un nageur !) participation gratuite à de multiples jeux sportifs (joutes, corde...) qui mettront en jeu les biceps mais aussi les méninges dans la bonne humeur et un esprit sportif.
- Des spectacles : sauts, démonstrations par des sportifs de renommée actuels comme anciens
- **La partie officielle (19h30)** : inauguration en compagnie de l'Echo de Gavot, des élus, des anciens qui ont collaboré à La Beunaz.
- **Des retrouvailles** : la famille CAZA, toutes générations confondues, des amis de toujours de la Beunaz, les différents exploitants, des habitants du Gavot...
- **La belle aventure CAZA** : film projeté sur grand écran (Lac), réalisé par Jérôme CAZA, un grand nom de l'audiovisuel français !
- **Grand spectacle pyrotechnique et feu d'artifice** : la rétrospective de la plage.

Sur place : des activités, des boissons, petite restauration, sandwich etc.

## 3. Réunion avec le Conseil Général

Une réunion s'est tenue en Mairie avec Pascal BEL, Président de la commission des routes du Conseil Général et Gabriel DERAÏN, chef d'arrondissement des routes départementales de Thonon. Voici les points qui ont été abordés :

- Déclassement de la route de Thollon: Ok pour classement en RD mais remise en état en amont par la commune et vérifier que tous les travaux soient réalisés.
- PLU, emplacement réservé pour la déviation de la RD252 au niveau de la route de la chaumière: abandon par le conseil général.
- Route de la Beunaz au niveau de la « croix de cœur »: rétrécissement fort et dangereux => le CG74 voit ce qu'il peut faire.
- Tourne à gauche de la créto: à la charge de la commune qui doit réaliser un projet.
- Route de Thollon: barrières mises en place par la commune de Maxilly trop proche de la route => route communal donc le CG74 ne peut pas intervenir. La commune de Saint Paul doit voir ce problème directement avec Maxilly.
- Délimitation du périmètre d'agglomération à La Beunaz et à Lyonnet: compétence de la commune avec accord du CG74.

## **4. Affaire Bochaton c/ commune de Saint Paul**

La commune a pris note de la décision du Tribunal administratif de Grenoble:

- ⇒ La requête de Madame Bochaton est rejetée.
- ⇒ Madame Bochaton est condamnée verser la somme de 500€ à la commune au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

## **5. Campagne de goudronnage 2011**

Le conseil a pris acte de la campagne de goudronnage (emplois) qui s'est déroulée du 14 au 21 juin et qui a permis l'entretien de 13 km de route pour un montant de 41 979,60 TTC.

## **6. Tracteur et débroussailleuse**

L'entreprise Bossons SA a livré le tracteur ainsi que la débroussailleuse ce jeudi 23 juin.

Coût :

- Tracteur : 74 152€ TTC, reprise de 20 332€ => Total : 53 820€ TTC
- Débroussailleuse : 35 996€ TTC, reprise de

## **7. Travaux de Poëse**

Les habitants de la route de la chaumière sont mécontents de la signalisation. Le maître d'œuvre a une nouvelle fois été contacté afin d'améliorer la situation.

Le scindement de la maison de Madame MANESSE se déroule très bien.

## **8. Temps libre 2222**

A la suite de l'assemblée générale, il s'avère que l'association est redevenue dynamique, comme le montre la fréquentation en perpétuelle augmentation. L'association attire de plus en plus d'enfants provenant de communes alentours, ce qui montre la qualité de l'accueil proposée.

Le fait que l'association soit positionnée dans les locaux du SIVOM est également un point positif car l'association commence à travailler avec les adolescents du collège situé à proximité.

## **9. ADMR**

La très bonne démarche qualité de l'association est mise en avant. Il est nécessaire d'apporter un soutien à ces personnes qui font un travail important. Il sera proposé au SIVOM de prendre en charge cette association.

## **10. Clocher à bulbe**

Le dossier de demande de subvention dans le cadre du CDDRA sera présenté au SIAC le 7 juillet prochain.

## **11. Intercommunalité : proposition du Préfet**

En application de la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, le Préfet de Haute-Savoie a proposé un nouveau schéma de l'intercommunalité pour le Département.

Dans cette proposition, le SIVOM du Pays de Gavot disparaît, ses compétences et ses biens étant repris par la CCPE.

De plus, le périmètre de la CCPE reste identique à celui d'aujourd'hui, mais sera modifié à l'horizon 2017 pour former une communauté d'agglomération avec Thonon.

Il est mis en avant que les élus du chablais seront obligé de s'entendre s'ils veulent avoir du poids pour que leur avis soit entendu.

Il est précisé que tout cela n'est que projet, qui sera soumis à l'avis de chaque collectivité. Le Conseil Municipal de Saint Paul se prononcera lors de sa prochaine séance. Dans l'attente, tous les documents relatifs à ce projet de schéma sera transmis aux élus.

## **12. Nettoyage des algues au lac de la Beunaz**

Les agents du service technique, assistés d'employés d'Indiana' venture et de Clément BETEMPS ont procédé une journée au nettoyage des algues du lac. Cette journée s'étant très bien passée, une seconde va être organisée très prochainement.

## **13. CPI Saint Paul - Haut Gavot**

32 pompiers volontaires provenant des centres de Saint Paul, Bernex et Vinzier seront regroupés dans une nouvelle caserne située zone de la Créto à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

## **14. Travaux de la cantine scolaire**

Les travaux seront réalisés en deux étapes :

- Casser le mur et la cheminée pour gagner de la place
- Régler les problèmes d'éclairage, de sons,...

Ces travaux interviendront au début du mois de juillet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE  
DECIDE que ces travaux soient réalisés début juillet**

## 15. Invitation à la fête du sauvetage de Sciez

La commune de Sciez a transmis une invitation à Saint Paul afin que le Conseil Municipal participe à la course de rame organisée par la société de sauvetage de Sciez-Anthy-Margencel qui se déroulera le dimanche 7 août.

Les élus vont essayer de monter une équipe.

### Rappel calendrier :

25 juin 11h30 : Baptême civil Vannier  
25 juin 14h15 : Mariage Birraud-Grenat  
27 juin 20h00 : Réunion avec le commissaire enquêteur – M. le MAIRE + J-F LACROIX  
28 juin 20h00 : SIVOM – M. le MAIRE  
1er juillet 10h00-12h00 : Permanence commissaire enquêteur enquête parcellaire RD 32  
4 juillet 19h30 : Commission urbanisme  
6 juillet 20h00 : Commission animation - préparation des 60 ans de la plage  
9 juillet 11h00 : mariage Michoud-Bigot  
16 juillet 16h00 : mariage Pastore-Badii  
17 juillet : 60 ans de la plage de la Beunaz

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 21 juillet 2011 à 20h15.

La séance est close à 00H00.

Le Maire,

Bruno GILLET

**Les conseillers municipaux :**

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
BECHET Bertrand	
BESSON Nicole	
BLANC Isabelle	
CHEVALLAY André	
DELAJOUX René	
DIZIERE Marie-Noëlle	Excusée
DUCRET Marie-Claire	
DUFOUR Gilbert	
GILLET Philippe	
JACQUIER Jean-François	
KEO Sylvie	Excusée
LACROIX Jean-François	
MEUNIER Marc	
MICHOUD Max	
PAUTHIER Marie-Françoise	
PAUTHIER Vincent	
SERVOZ Roger	
VEZIN Gérard	